

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 18

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cours « Finances »

En guise de préambule et à propos du nouveau mode de calcul des honoraires MP 95

L'introduction d'un nouveau mode de calcul des honoraires dénommé MP 95 a suscité, au sein de la SIA, une certaine agitation, pour ne pas dire une polémique certaine. Sans aborder ici les questions de fond liées à la déontologie et à la redéfinition du rôle de l'architecte et de l'ingénieur induites par ce nouveau document, il faut relever qu'une partie du malaise engendré provient des nouveaux modes de calcul proposés pour les honoraires.

Parmi les critiques les plus fréquentes figurent celles qui concernent les calculs basés sur le tarif horaire, ainsi que le manque de valeurs comparatives (ex.: fr/m² de construction). Une grande partie de ces reproches trouve son origine dans le manque de pratique des architectes et ingénieurs en matière de tarification horaire. Il est vrai que l'actuel tarif-coût offert, jusqu'ici, une marge d'approximation intéressante et confortable, et dispensait les dirigeants de bureaux d'études de l'obligation de s'astreindre à développer les outils nécessaires à une gestion « au plus juste » de leurs mandats. L'émergence, sous la pression des maîtres d'ouvrage, du MP 95 tend à démontrer que cette période appartient désormais au passé.

Généralités à propos de l'ensemble du cours

C'est dans l'optique de l'organisation des futurs cours sur le MP 95 que FORM a redéveloppé son cours « Finances » en deux séminaires pouvant être fréquentés de manière indépendante.

Organisé d'après les connaissances de base de chaque participant, ce cours permet d'acquérir ou de compléter les outils nécessaires à la gestion d'un bureau d'études. Partant des structures de ce dernier, il permettra de bâtir une comptabilité efficace et conforme aux règles du droit fiscal et du droit des obligations. La comptabilité commerciale sera complétée par une présentation de la comptabilité d'exploitation et des procédés de répartition des dépenses.

Le contrôle des liquidités, l'importance d'un budget en tant que moyen aidant à la planification, la connaissance des coûts fixes ainsi que les influences des coûts variables sont des sujets qui font partie intégrante du champ de responsabilités d'un dirigeant d'entreprise. L'ensemble de ces outils sera abordé dans le détail.

D'autre part, l'acquisition de variables telles que des chiffres indicatifs relatifs à la taille et aux structures d'un bureau d'études rend possible une appréciation à court comme à long terme de la situation financière de l'entreprise. L'apprentissage de différentes méthodes résultant du calcul des coûts *a posteriori* permettent de réaliser une optimisation des capacités financières disponibles, de

leur emploi et de la calculation des honoraires. 325
La comptabilité d'exploitation sera transformée en une comptabilité financière, en relation avec les possibilités du droit fiscal, pour permettre à chaque participant de réaliser l'optimisation fiscale de son entreprise.

Contenu des séminaires

Les thèmes du 1^{er} séminaire s'articulent autour du mandat, de sa gestion, de son contrôle et des choix possibles pour la tarification des honoraires. Le contrôle des mandats ne pouvant s'effectuer sans vision globale, quelques notions fondamentales de comptabilité générale, l'organisation d'un plan comptable et la comptabilité d'exploitation seront également abordées.

Le deuxième séminaire pourrait avoir pour devise, en la détournant quelque peu, la célèbre citation de l'architecte Mies van der Rohe: « Less is more ». C'est bien sûr à la notion d'imposition fiscale qu'il faut appliquer, dans le cas présent, cette maxime.

Si la rentabilité des mandats garantit la pérennité de l'entreprise en dégagant un profit, l'optimisation fiscale peut alors aider à ne rétrocéder que la juste part d'impôts à payer.

Ce séminaire aborde également d'autres thèmes, à savoir: la planification et le contrôle des liquidités, les comparaisons entre budgets et décomptes, l'optimisation des capacités financières ainsi que l'établissement de chiffres indicatifs qui permettent des comparaisons avec les exercices comptables précédents et avec la moyenne des bureaux d'études.

Comme pour l'ensemble des cours FORM, les méthodes apprises sont exercées, pendant le séminaire, directement sur l'entreprise des participants. Les acquis ainsi réalisés se concrétisant au plus tard à la prochaine taxation fiscale. De plus, le nombre réduit de participants (maximum vingt personnes par séminaire) permet de disposer d'un fiduciaire expérimenté pour des entretiens plus personnalisés en fin de journée.

Finances 1 –

**Gestion de mandats, calculation d'honoraires
(2 jours, du 14 au 15.11.1996)**

Finances 2 –

**Comptabilité financière et optimisation fiscale
(2 jours, du 21 au 22.11.1996)**

Délai d'inscription: 16 septembre 1996

Participants: le cours sera dispensé à partir de 12 inscriptions. Le nombre de participants est toutefois limité à 20.

Chargés de cours: Pierre Kündig, administrateur fiduciaire, expert comptable spécialisé dans le domaine immobilier et informatique

Lieu: Hôtel de Sonloup, Les Avants

Prix, par séminaire (pension et matériel compris)

Unitas: Fr. 700.–

SIA: Fr. 800.–

autres: Fr. 900.–

Qualification des entreprises de construction métallique selon la norme SIA 161 «Constructions métalliques»

«La fabrication et le montage nécessitent des installations appropriées et des spécialistes formés en conséquence. Cela est valable en particulier pour les travaux de soudage. L'exécution doit correspondre aux exigences fixées pour la structure porteuse», dit le chiffre 2.2.1 de la norme SIA 161/1. Cela signifie que les exigences adressées à une entreprise sont formulées en rapport avec le niveau de qualité du produit. La norme SIA 161 spécifie deux types de certificats d'entreprise. Ils s'appuient sur les chiffres 6.2 et 7.5.3. La norme SIA 161/1 fournit des informations détaillées sur la manière d'examiner une entreprise par les institutions compétentes.

Les certificats d'exploitation S1 et S2 sont émis par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux (LFEM/EMPA) à Dübendorf, par le laboratoire de métallurgie des soudures (LS) à l'EPFL ou par l'Association suisse pour la technique du soudage à Bâle, après qu'une entreprise en a fait la demande. Les certificats ont une validité limitée à trois ans et peuvent être renouvelés. La SIA tient à jour un registre officiel des certificats émis.

Selon le registre de la SIA, les entreprises suivantes ont obtenu avec succès le certificat d'exploitation. La publication de ce registre a lieu régulièrement. La date mentionnée marque la fin de la validité du certificat. Mise à jour: 5 août 1996

Certificat d'exploitation S1 selon SIA 161/1

Aepli & Co Stahlbau	9202 Gossau	14.07.98
AMSAG A. Morel		
+ Söhne AG	7250 Klosters	21.02.97
Baltensperger AG	8181 Höri	11.11.96
Berndorf Metallbaugesellschaft m.b.H	A - 2 5 6 0	
Berndorf	28.02.99	
Borer Technik AG	4227 Büsserach	07.03.99
Borra SA*)	6557 Cama	16.08.96
Brand Metallbau AG	6467 Schattdorf	21.12.98
Buss AG, Basel	4133 Pratteln	03.01.98
Cattaneo Ferriere SA	6512 Giubiasco	29.11.96
Fehr Joh. & Söhne AG	8454 Buchberg	31.10.98
Franzi Officine SA	6917 Barbengo	03.05.98
Geilinger SA	1462 Yvonand	08.10.98
Ghidoni Officine SA	6595 Riazino	04.05.97
Giovanola Frères SA	1870 Monthey	28.06.98
Griesemer AG	6460 Altdorf	11.04.99
Gysi Gebr. AG	6340 Baar	18.04.97
Jakem AG	4333 Münchwilen	18.12.98
Jörimann Stahl AG	7402 Bonaduz	19.09.96
KELAG AG	9466 Sennwald	21.02.97
Lonza AG	3930 Viège	23.02.98
Mabilia & Cie	1219 Aïre-Genève	26.10.96
Marti-Technologie AG	6048 Horw	18.08.97
Mauchle Metallbau AG	6210 Sursee	17.06.97
Metkon SA	6855 Stabio	24.02.97
Meyer Josef AG	6032 Emmen	08.09.97
Müller	6212 Kaltbach	31.03.97

Neuweiler AG	8280 Kreuzlingen	28.06.98
Pfister AG	8576 Mauren	07.08.97
Preiswerk + Esser AG	4021 Bâle	21.06.98
SAWO Sägesser Worb AG	3076 Worb	21.02.97
Schäppi AG Stahlbau	8047 Zurich	13.04.98
Schindler Aufzüge AG*)	6030 Ebikon	24.02.97
Schneider AG	5036 Oberentfelden	09.06.97
Schneider Stahl- und Kesselbau AG	8645 Jona	17.04.98
Seiler AG, Stahl + Metallbau	3806 Bönigen	28.09.98
Senn Heinz AG	4665 Oftringen	19.10.97
Sottas Bernard SA	1630 Bulle	29.09.96
Stephan SA	1700 Fribourg	17.07.98
Terno AG	7240 Küblis	12.04.98
Tobler Stahlbau AG	9015 St. Gallen	25.05.98
Toscano AG, Stahlbau	7430 Thusis	12.04.98
Tuchs Schmid Engineering AG	8500 Frauenfeld	05.04.98
Voest-Alpine MCE GmbH	A-4031 Linz	06.11.98
Von Roll Maschinen u. Fördertechnik AG	3012 Berne	28.10.98
WBB AG	3970 Salquenen	10.07.97
Wetter AG	5608 Stetten	16.03.97
Zwahlen & Mayr SA	1860 Aigle	23.05.98

*)Certificat avec certaines limitations. Prendre contact avec l'entreprise.

Certificat d'exploitation S2 selon SIA 161/1

Balzaretti Costruzioni Metalliche	6832 Pedrate	07.12.96
Bameco AG	8424 Embrach	30.02.97
Bischof Metallbau AG	8315 Lindau	21.11.96
Bischoff Willy AG	8370 Sirmach	06.06.97
Bitz & Savoye SA	1951 Sion	28.06.98
Brütsch Metallbau AG	8207 Schaff-house	18.10.97
Edilmetallo SA	6883 Novazzano	25.04.97
Element AG	5106 Veltheim	28.04.98
Erne Hans Metallbau AG	5316 Leuggern	18.12.98
FAB Metallbau AG	3138 Uetendorf	26.01.98
Fehr Demag AG	8305 Dietlikon	02.04.98
Fercher Anton, Metallbau	3930 Viège	06.11.97
Fischer Ernst AG	8590 Romanshorn	04.05.99
Fischer Urs, Metallbau	8587 Obaraach	16.06.97
Fixträger AG	4352 Schwaderloch	13.07.99
Fleischmann AG Stahlbau	8852 Altendorf	16.08.96
Freitag Heinz AG	3210 Kerzers	09.03.98
Frutiger AG	3138 Uetendorf	30.05.99
Furrer, H. + H.	4415 Lausen	08.02.98
Gaeng Metallbau AG	3063 Ittigen	06.07.97
Gard Louis-Philippe	3960 Sierre	30.03.98
Gemet Metall- & Stahlbau	3465 Dürrenroth	20.07.97
Giuliani Metallbau	7500 St. Moritz	14.02.97
Gysin Stahl- und Apparatebau	4492 Tecknau	02.01.99
Hämmerli + Cie SA	1260 Nyon	30.11.96
Hartmann Fritz AG	2555 Brügg	03.05.97
Hasler Adolf AG	9463 Oberriet	21.05.98
Hevron SA	2852 Courtételle	20.03.99
Hofstetter Stahlbau AG	9303 Wittenbach	22.06.97

Kaeser Jos. Stahlbau AG	4512 Bellach	30.11.96	Rytz Industriebau AG	4455 Zuzwil	22.06.97
Kaufmann A. AG, Stahlbau	6410 Goldau	10.08.97	Schärer Söhne AG, USM	3110 Münsingen	11.08.96
Lanz A. AG	4950 Huttwil	13.03.97	Singeisen Stahlbau AG	4416 Bubendorf	19.01.98
Lanz P. SA	2333 La Ferrière	28.02.99	Soltermann Peter AG	3600 Thun	25.10.96
Laube Paolo	6710 Biasca	01.06.97	Spaltenstein Hoch+Tiefbau AG	8303 Bassersdorf	09.05.99
Lehmann AG, Metallbau	5037 Muhen	22.02.99	Spirig Metallbau AG	9444 Diepoldsau	22.04.99
Letrona AG	9504 Friltschen	14.04.99	Stadlin JM Constructions métalliques	1110 Morges	13.07.98
Lieberherr Kurt	8560 Märstetten	11.06.98	Stähli AG	3855 Brienz	31.01.99
Linder Guedou, Constr. métallique	2800 Delémont	30.01.97	Stamet AG, Stahlbau	4702 Oensingen	20.07.97
Lippuner Energie- u. Metallbautechnik	9472 Grabs	13.11.98	Stamo AG	9304 Bernhardzell	03.07.98
Lips MSM AG	8953 Dietikon	13.07.99	Steiner + Partner AG	8180 Bülach	28.10.96
Lörtscher, W.	3752 Wimmis	20.11.97	Steiner SA, Constructions métalliques	2302 La Chaux-de-Fonds	01.02.97
Meier AG	5525 Fischbach-Göslikon		Streiff Math. AG	8762 Schwanden	22.11.97
08.02.98			Tenform-Industriebau AG	3645 Gwatt	25.01.99
Metall- und Stahlbau AG	5304 Endingen	29.11.98	Trunz Remo AG	9303 Wittenbach	06.11.98
Morand R. et Fils SA	1635 La Tour-de-Trême	18.12.98	Varinorm AG	6014 Littau	01.08.96
Oetterli Josef AG	8108 Dällikon	05.04.98	Vettiger Stahlbau AG	9245 Oberbüren	29.09.96
Pfister Metallbau AG	7503 Samaden	30.01.97	Walo Bertschinger AG,	8952 Schlieren	23.02.98
Pfister Otto AG, Metallbau	4018 Basel	07.10.96	Weber Paul AG Eisenbau	6423 Seewen	23.09.96
Pitsch Andrea AG	7430 Thusis	07.11.97	Weibel Metallbau	3270 Aarberg	31.01.98
Pletscher & Co AG	8226 Schleithelm	29.11.98	Werner Métal SA	1564 Domdidier	17.05.97
Ramelet SA	1000 Lausanne	14.12.98	Wüst Karl AG	9450 Altstätten	17.01.99

Concurrence

Quelques réflexions émises dans le cadre d'un groupe de travail mis sur pied par la SIA vaudoise

« La concurrence est l'idée maîtresse d'une classe dominante sans idée : c'est le degré zéro de la pensée. »¹

« La concurrence ne concerne plus seulement les marchandises. Elle est devenue le modèle des relations entre les individus. Chacun est prié d'entrer dans un jeu qui pousse les sociétés vers leur dissolution. La concurrence a pris la place de la mort comme aiguillon de nos existences. Mais à quelle fin ? »¹

« [Darwin] expliquera que le génie de l'homme fut de coopérer pour survivre, et d'inventer pour ce faire une morale, qu'il qualifie de "partie la plus noble de notre nature" »¹

« Ce ne sont pas les individus qui s'affirment librement dans la libre concurrence, c'est le capital qui est mis en liberté. » K. Marx

« Aujourd'hui, c'est à l'intérêt personnel, tout à la fois trahi et exacerbé par la société concurrentielle, que nous devons d'aller de la civilisation à l'état sauvage. »¹

1. Préambule

La problématique de la concurrence ne peut pas être abordée sous un seul éclairage, fût-il de nature esthétique, économique, ou autre ; elle ne peut être déconnectée d'une approche plus globale mettant synchroniquement en regard les enjeux complexes qui devraient caractériser une civilisation social-démocratique à économie de marché. Ces derniers vocables, qui de manière plus que synthétique énoncent clairement quel devrait être le cadre de nos pratiques quotidiennes, nous permettent également de mettre en évidence le fait que ces dernières – donc parmi tant d'autres celles que représente notre association professionnelle – ne peuvent être évaluées à la seule aune de la performance économique.

Si le contexte conjoncturel se caractérise par une orientation quasi univoque sur l'économie – voire

un assujettissement aveugle à celle-ci – une telle évolution ne pourra trouver une pertinence à long terme. En effet, la généralisation à l'échelle planétaire d'une concurrence ayant la performance économique comme seule finalité ne fait que créer des distorsions multiples et croissantes (sociales, économiques, culturelles, climatiques, écologiques, etc.) auxquelles l'économie elle-même ne pourra remédier. Les jeux financiers manipulent les structures économiques actives selon leurs besoins spécifiques et, totalement improductifs, se détachent de plus en plus des contingences locales, régionales, voire même nationales ; simultanément, les acteurs des activités productrices de valeur ajoutée, malgré que leur sort soit intimement lié à la roulette des jeux abstraits de la finance érigée comme fin en soi, ne peuvent qu'assister passivement à leur progressive éviction des processus de décision.

Il ne s'agit pas de nier un rôle à l'approche économique, mais de la recadrer comme l'une des composantes permettant d'apprécier l'adéquation entre une finalité relevant de l'intérêt collectif et un moyen proposé pour y parvenir.

¹ PH. THUREAU-DANGIN : « La concurrence et la mort », éd. Syros, Paris, 1995

Comme le dit Maurice Allais: «*L'économie n'est qu'une partie d'un tout bien plus vaste, la vie en société*». Elle ne peut être une fin en soi, un enjeu exclusif d'une société dite civilisée. Au contraire, l'évolution d'une société multiculturelle, polymorphe et complexe vers une monoculture sous hégémonie économique n'est que l'expression la plus flagrante d'une décadence où une forme de barbarie subtile a pris le dessus.

Notre tentative exprime le souci que les multiples paramètres qui ont caractérisé la richesse et la complexité du tout qui nous environne soient préservés, même développés, et que plus spécifiquement par rapport à nos professions d'ingénieur et d'architecte, soient également préservées – voire renforcées – les caractéristiques qui les distinguaient d'activités plus exclusivement économiques ou technologiques. Nous tenons ici à rappeler qu'au-delà de notre spécificité de mandataire professionnellement qualifié – sous le point de vue des connaissances techniques et de la gestion des ouvrages – notre profession est également caractérisée par son rôle culturel et prospectif, son statut de partenaire économiquement indépendant des entrepreneurs et, ce qui n'est pas le moindre de ses apports, sa contribution collective inhérente à une pratique déjà longuement éprouvée de « mise en concurrence accrue », à savoir celle du concours de projet pour un objet.²

En relation immédiate avec le thème de la concurrence, une des principales questions qui nous vient spontanément à l'esprit est la suivante: à quelle autre forme de concurrence « accrue » meilleure que celle du concours de projet sur l'objet peut-on rêver? En effet, cette pratique est fondamentalement culturelle – on peut égale-

ment lui adjoindre des considérations de principe relatives à des objectifs économiques – et non administrativo-technique sur des moyens pour finaliser un projet ou pour jauger le profil idéal d'un concurrent.

2. Concurrence – Conséquence

«*L'économie libérale exalte l'individu, mais n'en fait pas cas dans ses choix théoriques.*»³

«*La "crise" est cet ennemi imaginaire que le système économique libéral s'invente pour rediscipliner les énergies et laisser libre cours au jeu des concurrences. Une punition? "Le châtimement aussi a des allures de fête!" dit Nietzsche.*»³

Nos professions se distinguent par la diversité des domaines qu'elles peuvent encore raisonnablement traiter aujourd'hui – du moins en ce qui concerne les architectes – à savoir, le patrimoine ancien ou nouveau, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les projets et réalisations architecturales, les bâtiments destinés à l'habitation collective ou individuelle, à l'industrie, au tertiaire, d'utilité publique, à la culture et au savoir, etc., même si la pratique réelle reste souvent en deçà de cet énoncé non exhaustif. Cette caractéristique contribue non seulement à en faire le principal attrait, mais leur offre surtout l'approche culturelle et sociétale indispensable au maintien d'un minimum qualitatif pour notre environnement quotidien.

A l'opposé de cette situation, la pression pour une compétitivité et une performance économique accrues aura deux conséquences inévitables:

- soit une spécialisation des petites structures qui constituent la taille la plus fréquente dans notre profession de prestataires de service,
- soit notre assujettissement à des structures de management, à des entreprises générales ou intégrales.

Si la spécialisation augmente la performance, donc la compétitivité, elle réduit certainement d'autant le potentiel nécessaire pour une approche critique et constructive. Et ce ne sont pas les nouveaux modèles de prestations (MP 95) qui offriront une échappatoire à la spécialisation que peut engendrer une concurrence économique exacerbée.

«*Nous sommes pensés par la compétition qui nous absorbe, c'est pourquoi nous avons bien du mal à penser la compétition...* La concurrence, ..., se présente maintenant comme un mode normal de régulation sociale et même comme une éthique de vie. Par un renversement inattendu, la compétition est réputée saine – et tout ce qui n'entre pas dans son champ, d'une manière ou d'une autre, revêt des aspects coupables, voir morbides. Ce qui a forgé chaque individu, son passé, sa langue, son "arrière-monde", dirait Wittgenstein, ne compte pas: seule importe sa capacité à prendre place dans la concurrence généralisée.»⁴

En regard de la paupérisation économique, celle culturelle et sociétale est encore bien plus grave! «*On est là devant un problème clairement politique ou philosophique. La victoire des sociétés démocratiques sur le socialisme réel s'est accompagnée du triomphe du libéralisme sur les économies planifiées et contrôlées. Déréglementation, globalisation, privatisation sont des conséquences à l'échelle mondiale de ce triomphe. On oublie cependant de plus en plus que le marché n'a pas triomphé seul, mais adossé au principe démocratique, qui est justement celui de l'émergence de l'intérêt général. De ce point de vue, il est urgent de mieux comprendre les mécanismes financiers naissant, non pas pour les brider, mais pour les rendre aussi responsables que*

² Voir à ce propos: «*Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande – Histoire et actualités*», éd. Payot, Lausanne, 1995

³ op. cité, note 1

⁴ op. cité, note 1

les autres activités humaines»⁵
*«Le contrôle de la politique économique échappe de plus en plus aux Etats. C'est là la rançon inattendue de la vaste entreprise de libéralisation des marchés. De là, la question fondamentale qui se pose aujourd'hui: l'ouverture jusqu'où?»*⁶

Ou bien: l'ouverture, oui; mais comment? avec quelles règles? pour quels enjeux de société?

L'urgence pour la SIA ne consiste donc pas à anticiper pour faire plaisir, avec pour conséquence principale de contribuer à déstabiliser et détruire encore davantage; au contraire elle doit se tourner vers les nombreuses voix qui s'élèvent de plus en plus fréquemment, de partout, et auscultent avec pertinence et un regard critique et constructif certains errements des nouvelles voies sur lesquelles la société postindustrielle est en train de s'engager. *«La théorie économique a connu une dérive importante par rapport à son objectif initial qui était, au fond, de comprendre l'économie en relation avec les institutions, la politique et la culture. Cette dérive est très clairement articulée dans un formalisme qui a fait de l'économie une branche scolastique. Ainsi, mon souci est tout simplement de rappeler que l'économie doit rester une discipline qui laisse également une place importante au social.»*⁷

L'enjeu n'est donc pas des moindres. La SIA doit prioritairement tout mettre en œuvre pour que nos professions ne subissent pas bêtement la doctrine de cette pensée (économique) unique qui est

en train de faire main basse sur des modes de travail autrement plus intelligents et moins réducteurs. Sans oublier que ces modes de faire intelligents étaient en phase avec l'évolution patiente de la civilisation humaine à travers de nombreux siècles, avec déjà malgré tout de nombreux heurts et malheurs. Contribuer à éviter une perversion supplémentaire ne constitue donc qu'un engagement collectif constructif, légitime, indispensable, et digne d'une association qui devrait se poser prioritairement en défenderesse de valeurs supratechnocratiques, et non en fossoyeur de ces mêmes valeurs.

3. Recommandation

Dans le débat sur la concurrence accrue, le premier rôle de nos organes faïtières ne serait-il pas de se battre activement et de façon déterminée avec un sens accru de responsabilité éthique et culturelle envers la société, tel qu'énoncé dans leur propre proposition de révision de l'art. 6 des statuts. La SIA devrait être à même d'y contribuer par un regard critique et prospectif. Elle doit à tout prix – pour une fois qu'une notion de coût se justifie en regard d'une cause – éviter une action de «suiveur» fataliste, et encore d'avantage une action de précurseur et propagateur⁸ de cette pensée économiste unique et destructrice.

Puisque le Comité central affirme «étendre son action jusqu'aux milieux politiques et économiques influents», il est urgent que la résistance constructive au tout à l'économie, au tout à la performance comme critère absolu de concurrence, devienne son champ d'action prioritaire. Malheureusement, au vu du vocabulaire prioritairement technico-financier que contient la plaquette sur l'«Orientation politico-économique de la

SIA», il est par trop évident que la stratégie de nos élus n'est pas celle souhaitable. Il faut absolument abandonner la politique économique – entendue comme politique au service de l'économie – pour entreprendre une économie politique – entendue comme économie au service de la politique; et cette dernière, prise au sens premier comme «Art et pratique du gouvernement des sociétés humaines» (Robert), doit maintenant primer sur une stratégie politique purement économique.

A très court terme, avec toute la virulence qui s'impose et tous les moyens appropriés, l'action de la Société doit «se pencher sur les valeurs culturelles de la profession», puisque «les ingénieurs et architectes ont eu de tout temps une responsabilité particulière en concevant leurs ouvrages et en développant ces valeurs»⁹. Dans cette optique il est plus qu'urgent de mettre enfin en place une politique de «sensibilisation beaucoup plus prononcée de l'opinion publique aux responsabilités et tâches culturelles et sociales du secteur de la construction»¹⁰, objectif déjà annoncé qui ne semble cependant pas avoir fait l'objet d'une quelconque action. Il est évident qu'une telle action ne peut aujourd'hui plus se limiter à un événement médiatique tout public, mais qu'elle doit aussi et surtout – et cette fois ce sera judicieux – s'attaquer directement et de manière soutenue aux milieux politiques et économiques influents.

Pour assurer une réflexion en profondeur la Société ne pourrait-elle s'adjoindre les services d'un philosophe ou de quelque autre penseur, qui, détaché des contingences technico-juridiques auxquelles nos décideurs semblent s'adonner quotidiennement avec délectation, serait fort probablement à

⁵ «Où est passé l'intérêt général?», Antoine Maurice, *Journal de Genève*, Dossier 6.7.95

⁶ *Journal de Genève*, Dossier 6.7.95: «Il faut discipliner le système», interview de H. Bourguignat, responsable CNRS «Economie et finance internationale»

⁷ *Journal de Genève*, dossier 7.9.95: «L'importante dérive de la théorie économique», de B. Bûrgenmeier, doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève

⁸ On peut lire: «La révision de la loi sur les cartels pourrait avoir une influence sur nos règlements d'honoraires», Comité central, mai 1995

⁹ «Orientation politico-économique de la SIA», mai 1995

¹⁰ op. cit.

même d'amener cette autre dimension indispensable pour mener à bien le projet de société qui devrait nous préoccuper.

*Dominique Montavon
architecte EPFL/SIA,
Yverdon
membre du comité GA/VD*

P.S. Les réflexions ci-dessus datent de novembre 1995 et ont fait l'ob-

jet d'un courrier au Comité central en date du 25 mars 1996; il n'y a pas eu de réponses à ce jour! Malgré ce fait, il est évident que l'actualité exogène et endogène à la SIA ne peut qu'appuyer ces quelques réflexions; il suffit d'évoquer en vrac la Loi sur les marchés publics et son ordonnance d'application, Novartis et le Crédit Suisse – licenciements récompensés par

des hausses boursières – Swissair, les projets salariaux des CFF, du canton et de la ville de Zurich, le projet vaudois d'abrogation de la loi sur la profession d'architecte, et, pour finir en beauté, la déliquescence de la SIA avec la malvenue révision de l'art. 6 des statuts, le MP 95, le projet de 152/1, etc.

«Planche inférieure»

Ouverture

L'Etat et la commune de Fribourg organisent un concours public d'architecture pour la «Planche inférieure», ouvert aux architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1er janvier 1996 ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans le canton où ils pratiquent. Huit architectes extérieurs sont invités à y participer également.

Consultation du règlement et du programme: dès le 5 août 1996, 14-17h, auprès du secrétariat, Baechler architectes, pl. Petit St. Jean 13a, 1700 Fribourg, fax 037/223 878

Visite du site: vendredi 30 août, 15 h

Retrait des documents: dès le 30 août auprès du secrétariat

Délai d'inscription: 30 septembre 1996

Rendu des projets: vendredi 20 décembre 1996

Remise de la maquette: 10 janvier 1997

*Fin de la partie
rédactionnelle*

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
CREM, Martigny	Concours d'urbistique, CP	Toutes les municipalités	13 sept. 96	15-16/ 96 p.293
Ville de Genève	Aménagement du parc de l'Ancien-Palais, Genève, CP	Architectes et architectes paysagistes MPQ établis ou domiciliés dans le canton de Genève, ou originaires de ce canton et habilités au lieu où ils exercent	16 sept. 96 (15-19 juil. 96)	17/96 p. 310
Ville de Bulle, services industriels	Construction d'un bâtiment de services, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1996 dans le district de la Gruyère et inscrits au registre des personnes autorisées dans le canton de Fribourg	20 septembre 96 (17 mai 96)	11/96 p. 183
Commune de Samaden/GR et Ville de Zurich	Plan de quartier pour Crusch/Samaden, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton des Grisons au moins depuis le 1 ^{er} juillet 1996 ou originaires de ce canton	30 sept. 96 (dès le 3 juin 96)	
Commune de Wettingen/AG	Neue Pädagogische Hochschule Wettingen/AG, CP	Architectes domiciliés ou établis à Wettingen au moins depuis le 1 ^{er} juillet 1995 ou originaires de cette commune	14 oct. 96 (dès le 28 mai 96)	
Arch.dipl.Ing. H. Kunze, Kasgraben 21a, A-1190 Vienne	Réaménagement d'une partie de la brasserie Ottakring, Vienne (Autriche) Procédure de qualification	Architectes de l'Union européenne et de Suisse		

Nouveau dans cette liste

Etat et commune de Fribourg	«Planche inférieure», Fribourg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1996 ou originaires de ce canton, autorisés dans le canton où ils pratiquent. Huit architectes extérieurs invités	20 déc. 96 (30 sept. 96)	18/96 p. 334
-----------------------------	------------------------------------	---	-----------------------------	-----------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.